

Déclaration commune sur l'euthanasie et le suicide assisté publiée par la Conférence des évêques catholiques du Canada et l'Alliance évangélique du Canada

Le suicide assisté et l'euthanasie soulèvent de profondes questions sociales, morales, légales, théologiques et philosophiques. Ce sont des enjeux qui touchent le cœur même de notre conception de ce que nous sommes, du sens de la vie et du devoir de sollicitude que nous avons les uns envers les autres. Le récent jugement de la Cour suprême du Canada a ramené la question au premier plan du débat public et nous oblige toutes et tous, comme citoyennes et citoyens, à réfléchir à la réponse que nous donnons, personnellement et comme société, à ceux et celles qui ont besoin de notre compassion et de notre sollicitude.

Nous soussignés, chacun et chacune sur la base des traditions et des enseignements que nous tenons pour sacrés, affirmons le caractère sacré de toute vie humaine et la dignité égale et inviolable de tous les êtres humains. Des sociétés et des cultures du monde entier partagent cette conviction depuis toujours. La dignité humaine n'est pas uniquement une croyance religieuse, bien qu'elle possède pour nous un profond sens religieux. De plus, nous soutenons que le respect de la vie humaine est le fondement et la raison de notre compassion, de notre responsabilité et de notre engagement à prendre soin de tous les êtres humains, nos frères et sœurs qui souffrent

Le caractère sacré de la vie humaine est un principe fondamental de la société canadienne. Ce principe a une double portée, personnelle et communautaire. Il sous-tend la reconnaissance de l'égalité de dignité de chaque individu, quelles que soient ses capacités ou ses limites, et il façonne et oriente notre vie ensemble, notamment nos systèmes de droit, de santé et d'aide sociale. Il inspire la promotion collective de la vie et la protection des personnes vulnérables.

Alors que la société canadienne continue d'affirmer l'importance de la dignité humaine, on observe une tendance inquiétante à définir celle-ci de manière subjective et émotionnelle. Pour nous, la dignité humaine désigne avant tout la valeur de la vie de la personne devant son Créateur et au sein d'un réseau de relations familiales et sociétales. Nous sommes convaincus que les seules façons d'aider les gens à vivre et à mourir dans la dignité consistent : à veiller à ce qu'ils soient entourés d'amour et de sollicitude; à leur fournir des soins holistiques qui incluent aussi bien le contrôle de la douleur qu'un soutien psychologique, spirituel et affectif; et à améliorer et à augmenter les ressources consacrées aux soins palliatifs et aux soins à domicile.

En nous appuyant sur nos traditions et nos croyances respectives, nous insistons pour dire que toute action visant à mettre fin à une vie humaine est contraire à la morale et à l'éthique. Ensemble, nous sommes déterminés à travailler à alléger la souffrance humaine sous toutes ses formes, mais jamais en éliminant intentionnellement ceux et celles qui souffrent.

Il faut distinguer l'euthanasie et le suicide assisté du refus ou du retrait de traitements disproportionnés. Dans ce dernier cas, l'intention n'est pas de causer la mort, mais de la laisser survenir naturellement. Nous comprenons que, dans certaines circonstances, il est moralement et légalement acceptable de refuser ou d'arrêter un traitement. Le refus d'un traitement médical, notamment de soins extraordinaires, est bien différent de l'euthanasie ou du suicide assisté. L'euthanasie consiste à tuer délibérément une personne, avec ou sans son consentement, dans le but affiché de mettre un terme à ses souffrances. On parle de suicide assisté quand une personne en aide, en conseille ou en encourage

une autre à se suicider. Il y a une différence fondamentale entre tuer une personne et la laisser mourir de mort naturelle.

L'euthanasie et le suicide assisté traitent la vie de personnes défavorisées, malades, handicapées ou mourantes comme si elle valait moins que celle des autres. Un tel message contredit le respect dû à l'égalité de nos sœurs et frères vulnérables.

Les systèmes de soins de santé doivent continuer de promouvoir une éthique de défense de la vie. Les professionnels de la médecine sont formés pour aider les malades à se rétablir et à rehausser leur qualité de vie. Ils ne sont pas formés pour administrer la mort et ce n'est pas ce qu'on attend d'eux. Tout changement à cet égard brouillerait radicalement les rapports entre médecins et patients. De même, tous les membres de la société sont appelés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger la vie ou la sécurité de leurs voisins. Les efforts soutenus visant à rendre facilement disponibles et à améliorer les soins palliatifs et les soins à domicile illustrent bien ce souci et cette sollicitude, si essentiels à notre société.

Santé Canada définit les soins palliatifs comme « une approche pour soigner les personnes atteintes d'une maladie qui met leur vie en danger, peu importe leur âge. Ces soins visent à assurer le confort et la dignité des personnes au seuil de la mort, tout en maximisant la qualité de vie des patients, de leur famille et de leurs proches. Les soins palliatifs correspondent aux divers aspects des soins prodigués en fin de vie : la gestion du soulagement de la douleur et des autres symptômes; l'apport d'un soutien social, psychologique, culturel, émotif, spirituel et pratique; la prestation d'une aide aux personnes soignantes; l'offre d'un soutien en période de deuil. » Le suicide assisté et l'euthanasie sont contraires aux principes et à la pratique des soins palliatifs.

À la lumière du récent jugement de la Cour suprême du Canada, nous exhortons les législateurs et les législatrices fédéraux, provinciaux et territoriaux à adopter et à défendre des lois qui rehaussent la solidarité humaine en promouvant le droit à la vie et la sécurité de toutes les personnes ; à rendre accessibles dans tout le pays des soins à domicile et des soins palliatifs de qualité ; à mettre en œuvre des règlements et des politiques qui assurent le respect de la liberté de conscience de tous les travailleurs et les administrateurs de la santé qui ne voudront ni ne pourront voir dans le suicide assisté ou dans l'euthanasie une solution médicale à la douleur et à la souffrance.

La force morale de l'humanité repose sur la solidarité, la communion et la communication – en particulier avec ceux et celles qui souffrent. C'est l'attention personnelle et les soins palliatifs, et non le suicide assisté et l'euthanasie, qui respectent le mieux la valeur de la personne humaine. C'est quand nous sommes disposés à prendre soin les uns des autres dans les circonstances les plus difficiles et même au prix de lourds inconvénients que la dignité humaine et la bonté fondamentale de la société trouvent leur plus belle expression et leur meilleure protection.

Les dirigeants de groupes religieux à travers le Canada, au nom des communautés qu'ils représentent, sont invités à ajouter leurs signatures à la déclaration. En signant la déclaration, vous indiquez votre soutien aux principes énoncés et témoignez de la même volonté exprimée par de nombreux Canadiens et Canadiennes de promouvoir des réponses de compassion à tous les niveaux aux personnes qui sont près de la mort. Pour ajouter une signature à la déclaration, veuillez envoyer un courriel indiquant votre intention à sign@euthanasiadeclaration.ca.